SPORT ART ÉTUDES

2025 – 2026

CYCLE D'ORIENTATION

LISTE DES CRITÈRES SPORTIFS ET ARTISTIQUES

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

swiss olympic | Partner School

INTRODUCTION

Les performances et niveaux minimums requis présentés ci-dessous ont été établis par le service écoles et sport, art, citoyenneté (ci-après : SESAC) du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, en collaboration avec les responsables cantonaux ou nationaux en charge d'activités sportives et artistiques, en tenant compte de la politique de Swiss Olympic pour le sport et ce, conformément à l'article 3 alinéa 3 du règlement sur le dispositif sport-art-études (C 10.32, cf. **https://silgeneve.ch/legis/data/rsg_c1_10p32.htm**).

Les dossiers de candidature sont examinés en fonction des niveaux minimums requis et des places disponibles. La pratique intensive de la discipline artistique ou sportive doit être attestée officiellement.

Les niveaux minimums requis indiqués ci-après sont valables pour l'admission et le maintien dans le dispositif, pour l'année scolaire 2025 – 2026 uniquement. Ils peuvent être modifiés d'une année à l'autre. Les élèves doivent atteindre chaque année les niveaux minimums requis pour l'année scolaire concernée.

La demande SAE doit être effectuée chaque année, que ce soit au sein d'un même degré d'enseignement ou lors d'un changement de degré d'enseignement.

LISTE DES CRITÈRES SPORTIFS ET ARTISTIQUES REQUIS ET MODALITÉS DE SÉLECTION

L'élève souhaitant déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif SAE au cycle d'orientation doit attester en principe d'une pratique minimum de 8 heures hebdomadaire, du lundi au vendredi (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération).

Le délai pour déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif pour l'année scolaire 2025 – 2026 est fixé au **19 février 2025** pour le sport.

Sports Individuels

Critères sportifs requis

S'agissant des sports individuels, si l'élève remplit au moins l'une des conditions suivantes au moment du dépôt du dossier, il ou elle peut effectuer une demande d'admission ou de maintien :

1. Posséder une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale valide.
2. Faire partie d'une équipe nationale ou être membre d'un cadre national.

Justificatif à fournir :
copie de la Swiss Olympic Talent Card Régionale/Nationale ou attestation de la Fédération nationale

Si aucune de ces conditions ne sont remplies, les critères suivants s'appliquent pour les disciplines sportives mentionnées ci-dessous :

Artistic Swimming
Appartenir aux 20 meilleures nageuses J2 de son année de naissance du championnat suisse figures imposées (janvier 2025) **ou**
Appartenir aux 20 meilleures nageuses J3 de son année de naissance du championnat suisse figures imposées (janvier 2025)
Justificatif à fournir :
extrait officiel du classement figures imposées obtenu au championnat suisse janvier 2025

Athlétisme
Faire partie des trois premiers athlètes romands de son année de naissance par discipline (résultats outdoor ou indoor) selon le ranking de Swiss Athletics 2024
Justificatif à fournir :
extrait du ranking 2024 de Swiss Athletics

Aviron
Appartenir à une sélection romande ou obtenir les places 1 à 6 (1 à 12 si plus de 24 bateaux) à une finale des championnats suisses 2024
Justificatif à fournir :
attestation de l'Association Romande d'Aviron ou résultat officiel d'une finale des championnats suisses (classement/attestation de Swiss Rowing)

Badminton
Appartenir au cadre A de l'ACGB
Justificatif à fournir :
attestation de l'ACGB

Biathlon
Appartenir au cadre de Genève Snowsports ou équivalent
Justificatif à fournir :
attestation Genève Snowsports

BMX
Participer à une finale des Championnats d'Europe, de Coupe d'Europe* ou des Championnats du Monde en 2024
**à condition qu'il y ait plus de 16 pilotes dans la catégorie*
Justificatif à fournir :
extrait du classement 2024 d'une de ces compétitions

Canoë Kayak
Appartenir à l'Académie Canoë Kayak Genève
Justificatif à fournir :
attestation de l'Académie Canoë Kayak Genève

Cyclisme
Appartenir au TSP Cadre Cycliste Genève
Justificatif à fournir :
attestation du TSP Cadre Cycliste Genève

Équitation
Participer à la finale des championnats romands 2024 **ou** appartenir au cadre de la Fédération Equestre Romande
Justificatif à fournir :
extrait du classement à la finale des championnats romands 2024 ou attestation de la Fédération Equestre Romande

Escalade sportive
Appartenir au Centre de Performance d'Escalade Sportive de Genève ou au cadre du centre régional GenèveEscalade
Justificatif à fournir :
attestation du Centre de Performance ou du Centre régional GenèveEscalade

Escrime
Epée :
Appartenir aux dix premiers du classement du Circuit national Jeunesse U14 ou U17
Fleuret et sabre :
Appartenir aux trois premiers du classement du Circuit national Jeunesse U14 ou U17 (évaluation au cas par cas par Swiss Fencing, selon la concurrence)
Élèves U12 :
Évaluation par Swiss Fencing du classement obtenu à 3 compétitions minimum du Circuit national Jeunesse U12
Justificatif à fournir :
ranking 2024 de Swiss Fencing (extrait)
pour les U12 : justificatifs du classement obtenu aux CNJ

Gymnastique acrobatique
Posséder une Swiss Olympic Talent Card Locale **ou** faire partie du Centre Cantonal d'Entrainement Jeunesse (CCE-J) **ou** avoir participé aux derniers championnats suisses
Justificatifs à fournir :
copie de la Swiss Olympic Talent Card ou attestation du référent sportif et de l'AGG, ou extrait officiel du classement obtenu aux derniers championnats suisses

Gymnastique artistique
Posséder une Swiss Olympic Talent Card Locale **ou** appartenir au centre cantonal de performance de l'AGG **ou** avoir participé aux derniers championnats suisses
Justificatifs à fournir :
copie de la Swiss Olympic Talent Card, ou attestation du référent sportif et de l'AGG, ou extrait du classement aux championnats suisses

Gymnastique rythmique
Posséder une Swiss Olympic Talent Card Locale **ou** faire partie d'un centre régional d'entrainement **ou** avoir les résultats suivants aux derniers championnats suisses Individuel ou Groupe :
Catégories P2 à P5 : appartenir aux 15 meilleurs gymnastes
Catégories P6 et Groupe : appartenir aux 10 meilleures gymnastes
Justificatifs à fournir :
copie de la Swiss Olympic Talent Card Locale, ou attestation du référent sportif et de l'AGG, ou extrait du classement aux championnats suisses

Karaté
Appartenir à un point de soutien régional de Swiss Olympic
Justificatif à fournir :
attestation de l'intégration au point de soutien par la Fédération suisse de Karaté

Natation
Obtenir dans une discipline les points Rudolph suivants, entre le 25 février 2024 et le 19 février 2025 :
Année 2014 : 6 points Rudolph (tous bassins)
Année 2013 : 6 points Rudolph (tous bassins)
Année 2012 : 7.5 points Rudolph (bassin 50 mètres)
Année 2011 : 9 points Rudolph (bassin 50 mètres)
Année 2010 : 10 points Rudolph (bassin 50 mètres)
Justificatif à fournir :
extrait de Swiss Swimming justifiant les points Rudolph obtenus

Patinage artistique
Être titulaire du test SiS correspondant à l'âge et aux critères permettant de participer aux championnats suisses 2025 – 2026 **ou** obtenir les points suivants au test SiS ainsi que l'accord sur le dossier par la présidente de l'association cantonale genevoise de patinage :

Filles	Garçons
U16 : 38 pts	U16 : 42 pts
U14 : 30 pts	U14 : 33 pts
U12 : 28 pts	U12 : 31 pts

ou avoir réussi le test de style suivant :
U14 : 4ème de style médaille Inter-argent
U16 : 3ème de style médaille argent
Justificatif à fournir :
diplôme test SiS ou feuille des points et accord de la présidente de l'association cantonale genevoise de patinage ou justificatif du test style

Ski alpin
Avoir atteint les niveaux suivants :

Année 2014 : faire partie du premier tiers (1/3) du classement final d'une coupe Régionale 2024 – 2025 (Coupe Raiffeisen p.ex) ou faire partie des cadres A de GSS
Année 2013 : avoir obtenu moins de 210 points FSS selon la liste 4 de Swiss Ski ou faire partie des cadres A GSS
Année 2012 : avoir obtenu moins de 190 points FSS selon la liste 4 de Swiss Ski ou faire partie des cadres A GSS
Année 2011 : avoir obtenu moins de 170 points FSS selon la liste 4 de Swiss Ski ou faire partie des cadres A GSS ou faire partie des cadres Ski Romand
Année 2010 : avoir obtenu moins de 140 points FSS selon la liste 4 de Swiss Ski ou faire partie des cadres Ski Romand
Justificatif à fournir :
extrait officiel du classement en coupe Régionale ou des points FSS (liste 4) ou attestation de Ski Romand

Ski de fond
Appartenir au cadre Genève Snowsports ou équivalent
Justificatif à fournir :
attestation de Genève Snowsports

Ski et Snowboard Freestyle
Appartenir au cadre Genève Snowsports et avoir participé à au moins 4 étapes des tours romand (Tour Freestyle Romand) ou national (Swiss Freeski/snowboard Tour) entre le 19 février 2024 et le 19 février 2025
ou appartenir au cadre romand ou équivalent
Justificatif à fournir :
attestation de Genève Snowsports et résultats aux étapes des tours ou attestation de Ski Romand

Ski nautique
Catégorie U12 : évaluation par la Fédération suisse de ski nautique et wakeboard (FSSW) et/ou par l'entraineur cantonal
Justificatif à fournir :
attestation de la FSSW

Tennis
Avoir atteint le niveau suivant :

Tennis féminin	Tennis masculin
Année 2014 : R5	Année 2014 : R6
Année 2013 : R4	Année 2013 : R5
Année 2012 : R3	Année 2012 : R4
Année 2011 : R3	Année 2011 : R3
Année 2010 : R2	Année 2010 : R2

Le classement mensuel de Swiss Tennis au 3 mars 2025 fait foi.
Justificatif à fournir :
attestation du référent sportif signée par Mme Christiane Jolissaint. Le justificatif de classement mensuel sera fourni au SESAC par l'ARGT

Tennis de table
Appartenir à l'Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)
Justificatifs à fournir :
attestation de l'ITTG

Trampoline
Posséder une Swiss Olympic Talent Card Locale
ou appartenir au centre cantonal de performance de l'AGG **ou** avoir participé aux derniers championnats suisses
Justificatifs à fournir :
copie de la Swiss Olympic Talent Card, ou attestation du référent sportif et de l'AGG, ou extrait du classement aux championnats suisses

Triathlon
Appartenir au programme Triathlon Relève Genève
Justificatif à fournir :
attestation de Triathlon Relève Genève

Voile
Appartenir à une sélection régionale de l'Association des clubs de voile lémanique (ACVL)
Justificatif à fournir :
attestation de l'ACVL

VTT
Appartenir au TSP Cadre Cycliste Genève
Justificatifs à fournir :
attestation du TSP Cadre Cycliste Genève

Modalités de sélection

La sélection parmi les élèves atteignant les critères sportifs requis est effectuée selon un classement des candidatures établi en fonction de l'ordre suivant :

1. Membres des centres cantonaux de la relève détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card Nationale.
2. Détenteurs de Swiss Olympic Talent Card Nationales / Membres d'un cadre national (discipline reconnue par Swiss Olympic).
3. Membres des centres cantonaux de la relève détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card Régionale.
4. Détenteurs de Swiss Olympic Talent Card Régionales.
5. Membres des centres cantonaux de la relève.
6. Analyse du besoin avéré d'aménagements horaires (horaires d'entraînement, sélection dans un cadre, résultats aux compétitions).

En tout temps, un préavis de la personne responsable au niveau cantonal/national peut être demandé.

Candidature d'élèves avec affiliation à une fédération étrangère

Seules les candidatures des élèves membres d'une équipe nationale, d'un cadre national ou d'un cadre régional seront analysées. Une attestation de la fédération nationale, du cadre national ou du cadre régional doit être fournie, ainsi que la liste des compétitions et résultats.

Sports d'équipe

Critères sportifs requis

S'agissant des sports collectifs, si l'élève remplit au moins l'une des conditions suivantes au moment du dépôt du dossier, il ou elle peut effectuer une demande d'admission ou de maintien :

1. Posséder une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale.
2. Faire partie d'une équipe nationale.
3. Faire partie d'une équipe de ligue nationale A.

Justificatif à fournir :
copie de la Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale ou attestation de la Fédération nationale

L'inscription s'effectue de manière individuelle.

Par ailleurs, les élèves qui pratiquent une activité sportive au bénéfice d'un centre cantonal de la relève reconnu par le canton de Genève doivent répondre aux conditions suivantes. L'inscription SAE est effectuée directement par l'entité sportive indiquée ci-dessous. En cas de question, merci de contacter les responsables de ces centres cantonaux de la relève.

Basketball féminin et masculin
Faire partie de la sélection de Genève Basketball Académie (GBA)
L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par GBA

Football féminin et masculin
Pour le football féminin, faire partie de la sélection M15 ou M16 du Servette FC Chênois Féminin
Pour le football masculin, appartenir à l'équipe M15 d'Etoile Carouge FC, du Meyrin FC, ou de l'Association du Servette FC
L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif

Handball féminin et masculin
Faire partie de la sélection de l'Académie Genevoise de Handball (AGH)
L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par l'AGH

Hockey sur glace masculin
Faire partie de la sélection U14 ou U16 de l'Association Genève Futur Hockey (AGFH)
L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par l'AGFH

Tchoukball féminin et masculin
Faire partie de la sélection Centre de la Relève du Tchoukball Genevois (CRTG)
L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le CRTG

Volleyball féminin et masculin
Faire partie de l'Académie de Volleyball de Genève (AVGe)
L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par l'AVGe

Danse et Musique

Critères artistiques requis et modalités de sélection

L'élève souhaitant déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif SAE au cycle d'orientation doit attester en principe d'une pratique minimum de 8 heures hebdomadaire, du lundi au vendredi (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération).

Le délai pour déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif pour l'année scolaire 2025 – 2026 est fixé au **15 janvier 2025** pour la musique et la danse. Aucune candidature, ni aucun résultat, ne seront pris en considération après ce délai, sauf mention contraire ci-après.

L'élève doit par ailleurs remplir les conditions suivantes :

Danse

Les élèves désirant intégrer le dispositif SAE (admission) doivent obtenir un préavis favorable du jury à l'audition SAE, qui aura lieu les **8, 15, 16 ou 22 mars 2025**.

Pour se présenter à l'audition SAE, l'élève doit suivre une filière préprofessionnelle d'une école accréditée par le canton de Genève (Accréditation - Ecoles accréditées | ge.ch), au sens de l'article 106 de la loi sur l'instruction publique (C 1 10). Les élèves d'une école non accréditée ou ne suivant pas une filière préprofessionnelle sont admissibles à l'audition SAE avec une justification d'une pratique de minimum 8 heures hebdomadaire, du lundi au vendredi (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération).

La demande d'inscription au dispositif s'accompagne automatiquement d'une inscription à l'audition SAE.

L'audition est organisée par les Rencontres Professionnelles (RP) de Danses-Genève, qui est chargée de convoquer les élèves et de constituer le jury externe et professionnel dans les domaines de la danse contemporaine et de la danse classique. La présidence du jury est garante de la qualité des travaux et de la neutralité des notations.

Les compétences suivantes sont évaluées par le jury :

1 Compétences techniques
- Corps : potentiel physique, placement, qualité des appuis, maitrise du vocabulaire, lisibilité du mouvement, coordination, etc.
- Espace : clarté des directions et orientations dans l'espace, lisibilité des déplacements et trajets, etc.
- Temps : sens du rythme, musicalité, phrasé, respiration, etc.
- Energie : poids, dynamique, détente, qualité de mouvement, etc.

2 Compétences sociales et personnelles
Notamment : relation aux autres, concentration, présence, créativité, etc.

Disciplines principales et complémentaires
Chaque élève ayant moins de 15 ans au 1er août 2025 doit présenter 2 des 3 disciplines au programme : danse classique, danse contemporaine ou improvisation en solo d'1min30. La discipline principale et la discipline secondaire sont annoncées lors de l'inscription de l'élève, en concertation avec la direction de son école de danse.

Chaque élève ayant 15 ans ou plus au 1er août 2025 doit présenter l'ensemble des 3 disciplines au programme : danse classique, danse contemporaine et improvisation (30 min de cours collectif d'improvisation, guidé par le/la professeur.e de contemporain). La discipline principale est annoncée lors de l'inscription de l'élève, en concertation avec la direction de son école de danse.

Notation
Chaque discipline est notée sur 6 points au maximum. La fraction ½ peut être employée. Les points obtenus dans la discipline principale comptent à double, ceux obtenus dans les disciplines complémentaires comptent pour moitié. Les notes finales sont arrondies à la décimale.

Les élèves ayant moins de 15 ans au 1er août 2025 peuvent obtenir 15 points au maximum.
Les élèves obtenant une note égale ou supérieure à 10 points obtiennent un préavis favorable du jury.

Les élèves ayant 15 ans ou plus au 1er août 2025 peuvent obtenir 18 points au maximum.
Les élèves obtenant une note égale ou supérieure à 12 points obtiennent un préavis favorable du jury.

Les élèves ayant reçu un avis défavorable et souhaitant un retour peuvent contacter par email la personne responsable de l'audition afin de convenir d'un rendez-vous téléphonique.

Maladie / blessure
En cas de maladie ou de blessure survenue avant la date de l'audition ou au cours de l'audition, l'élève doit en informer immédiatement la personne responsable de l'audition et fournir un certificat médical dans les plus brefs délais. Une convocation à une nouvelle audition pourra lui être envoyée. Seules deux auditions au maximum (audition initiale + audition de rattrapage) pourront être organisées.

Maintien dans le dispositif SAE
En cas de demande de maintien au sein du dispositif SAE, les élèves suivant une filière préprofessionnelle d'une école accréditée par le canton de Genève ne doivent plus se présenter à l'audition SAE au cycle d'orientation.
Les élèves ne suivant pas une filière préprofessionnelle d'une école accréditée ou étant issue ou issu d'une école non accréditée doivent se présenter à l'audition SAE chaque année.
Justificatif à fournir :
attestation de l'école de danse

Musique

Élèves déjà intégrés en cursus intensif d'une école accréditée au moment de l'inscription SAE
Les élèves déjà intégrés en cursus intensif d'une école accréditée par le canton de Genève (Accréditation - Ecoles accréditées | ge.ch), au sens de l'art. 106 de la loi sur l'instruction publique (C 1 10), au moment de leur inscription SAE ne doivent pas se présenter à l'audition SAE.

Tout autre élève
Les autres élèves désirant intégrer le dispositif SAE doivent obtenir un préavis favorable du jury à l'audition SAE qui aura lieu **le 8 mars (journée), 15 mars (journée) et 22 mars (journée) 2025.**

Les élèves issues ou issus d'une école non accréditée ou qui ne sont pas intégrées ou intégrés en cursus intensif doivent justifier d'un cursus musical complet au 30 juin 2025 (cours hebdomadaires de pratique(s) instrumentale(s) dont la durée totale est égale ou supérieure à 75 minutes + deux cours additionnels à choix dont le contenu est soit théorique soit collectif).
La demande d'inscription au dispositif s'accompagne automatiquement d'une inscription à l'audition SAE.
L'audition est organisée par la Haute École de Musique (HEM) qui est chargée de convoquer les élèves et de constituer le jury externe, qui est composé d'une personne membre de la direction de la HEM, à titre de président ou de présidente, d'une personne représentant le dispositif musique-école d'un autre canton romand, et de deux personnes expertes désignées par la CEGM pour le classique respectivement pour le jazz et les musiques actuelles, en fonction du profil des élèves.
L'élève présente un programme avec un minimum de trois pièces d'époque et de styles différents (au moins deux langues pour le chant), d'une durée minimum de 10 minutes au total.

L'audition, d'une durée maximale de 20 minutes, comprend l'épreuve instrumentale ou vocale ainsi qu'un entretien de motivation avec le jury.
Le jury pourra être amené à n'écouter qu'une partie du programme si celui-ci ne permet pas d'être joué dans son intégralité.
L'évaluation du niveau atteint dans la pratique musicale, se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier, basé sur le niveau actuel technique/musical/artistique ainsi que sur le rapport entre le niveau/âge et le potentiel de développement de l'élève sera dénommé admissible prioritaire, admissible ou non admissible (ne remplissant pas les conditions minimales requises pour qu'une admission dans le dispositif SAE puisse être envisagée). Les préavis, ne constituant pas une décision d'admission, seront transmis à l'issue des auditions des 8, 15 ou 22 mars au service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC).

En cas de maladie ou de blessure survenue avant la date de l'audition ou au cours de l'audition, l'élève doit en informer immédiatement la personne responsable de l'audition et fournir un certificat médical dans les plus brefs délais. Une convocation à une nouvelle audition pourra lui être envoyée. Seules deux auditions au maximum (audition initiale + audition de rattrapage) pourront être organisées.

Maintien dans le dispositif SAE
En cas de demande de maintien au sein du dispositif SAE, les élèves faisant partie d'un cursus intensif d'une école accréditée par le canton de Genève ne doivent plus se présenter à l'audition SAE au cycle d'orientation.
Les élèves ne faisant pas partie d'un cursus intensif d'une école accréditée ou étant issue ou issu d'une école non accréditée doivent se présenter à l'audition SAE chaque année.
Justificatif à fournir :
attestation de l'école de musique

Modalités de sélection

L'admission dans le dispositif s'effectue sur la base des résultats de l'audition SAE danse ou musique, en fonction de l'ordre de classement et du nombre de places disponibles.

Informations et inscriptions sur : www.ge.ch/sport-art-etudes

LE DISPOSITIF SPORT-ART-ÉTUDES

UNE FORMATION À DOUBLE VOIE